

# Le comité des fêtes en pleine reconstruction



La petite salle du conseil était pleine comme un œuf, samedi dernier, pour la réunion publique concernant l'avenir du comité des fêtes.

(Photo J. H.)

Un comité des fêtes, chacun le sait, est vital pour animer la vie associative et festive d'une cité. Et peut-être plus encore en milieu rural. C'est dans cet esprit que la municipalité avait convié les Roquiens, samedi dernier à l'hôtel de ville. Réunion publique, dont l'objectif était de recruter une nouvelle équipe de bénévoles, afin de reformer le comité d'organisation des fêtes (COF), démissionnaire en totalité.

Pour l'heure, et dans l'attente de sa constitution, la commune assurera l'interim. Marinette Nano, conseillère municipale en charge des festivités, a dirigé les débats et indiqué que le maire, retenu par ailleurs, « s'engageait à orga-

niser une réunion avant chaque événement, afin d'examiner les divers besoins du comité. » Jusqu'alors mal pris compte selon ses membres. « On attendait un peu plus que la seule subvention de la mairie ! » a-t-on entendu dans la salle. Déjà, le 5 janvier dernier, lors d'une première assemblée, Philippe Philis, actuel président du COF, avait regretté le manque d'aide de la commune.

**« Les services techniques ne sont pas à la disposition du COF »**

« Puisqu'il s'agit de cela, ont rétorqué les élus présents, les services techniques ne sont pas à la disposition du COF, qui est

une association indépendante. La municipalité n'a pas vocation à cela. Ce n'est pas son rôle. » Des raisons personnelles, une certaine usure et l'envie de passer la main, auraient également motivé la décision des bénévoles du COF de jeter l'éponge. Pour autant, et afin que la transition se fasse dans de bonnes conditions, le président a assuré le futur comité de son aide durant l'année 2013. Enfin, et si une première liste d'impétrants a été dressée, les futurs membres du comité devront attendre l'assemblée générale extraordinaire – dont la date reste à fixer – qui entérinera la démission du COF.

Après seulement, ils pourront officier.

J. H.